

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### VIALIFE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 228 000 €  
Siège social : 7, Impasse Marie Blanche  
75018 PARIS  
415 280 627 R.C.S. PARIS

#### Texte de Résolution proposé à Assemblée Générale Ordinaire du lundi 12 septembre 2016 à 11 heures

Mme, Mr les actionnaires sont convoqués le lundi 12 septembre 2016 à 11 heures, au siège social, au vue de délibérer à l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport général du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 07 juillet 2016 notamment en ce qui concerne l'affectation du résultat, la demande d'approbation desdits comptes et de l'ensemble des conventions réglementées.
- Quitus aux administrateurs ;
- Questions diverses.
- Pouvoirs ;

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 mars 2016 et sur les comptes dudit exercice et, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat bénéficiaire de 1 137 030 € pour l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, le report à nouveau bénéficiaire de 187 € et les autres réserves nulles soit un solde créditeur global de 1 137 217 € de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de 2.13 euros par action soit un montant global de 852 000 €. (400 000 actions \*2.13 €).

Après affectation du résultat, du report à nouveau créditeur, au titre de l'exercice clos au 31 mars 2016 :

- Le compte « autres réserves » présente un solde nul
- Le compte « report à nouveau » présente un solde créditeur de 285 217 € : (1 137 030 € + 187 € - 852 000 €)
- Le compte « réserve légale » présente un solde créditeur de 22 800 €

#### TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, prévu à L.225-38 du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve l'ensemble des conventions réglementées qui y sont mentionnées.

#### QUATRIEME RESOLUTION

Les actionnaires donnent quitus aux administrateurs de la gestion de la société Viapresse.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

*Le Conseil d'Administration*

**1604198**